

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2021**

CADRE D'EMPLOIS des ANIMATEURS TERRITORIAUX

Accès au grade de : animateur principal de 1ère classe

Le Président du CCAS de la ville des Andelys,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'animateur principal de 1ère classe pour l'année 2021 est fixé comme suit :

Agent/situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme FEREY - GORIOT Patricia , animateur principal de 2ème classe Echelon : 08 par ancienneté	1	01/11/2021

Total promouvables : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

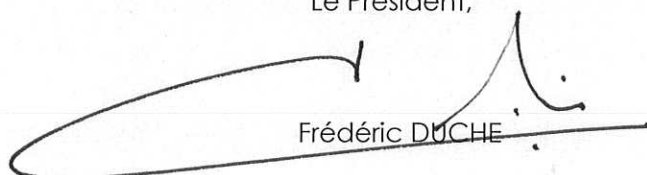
Total promus : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme AGIRHE.

Fait à Andelys (les), le 28 janvier 2021

Le Président,


Frédéric DUCHE

CCAS Les Andelys

Avancements de grade

ANNEE DE TRAITEMENT 2021

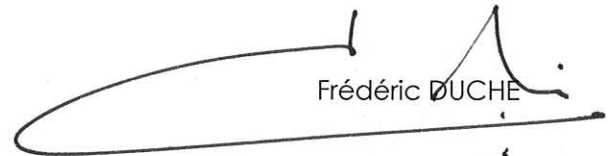
LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES

Cadre d'emplois des animateurs territoriaux

Grade	Année	Taux	Dérogation	Arrondi
<i>animateur principal de 2ème classe</i>	<i>animateur principal de 1ère classe</i>			
Agents	Type	Niveau	Date d'avancement	
Madame Patricia FERÉY - GORIOT	par ancienneté	1	01/11/2021	

Fait à Andelys (les), le 28 janvier 2021

Le Président,


Frédéric DUCHE